

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 774.950

Perfectionnements aux porte-plume à réservoir.

Société anonyme des Anciens Établissements J. M. PAILLARD résidant en France (Seine).

Demandé le 12 septembre 1933, à 16^h 23^m, à Paris.

Délivré le 1^{er} octobre 1934. — Publié le 17 décembre 1934.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention concerne un porte-plume à réservoir et la plume elle-même grâce auxquels on peut obtenir par les procédés usuels (interposition de papier carbone) de nombreuses copies. Ce porte-plume muni de sa plume peut également servir de porte-plume ordinaire.

Ladite invention est caractérisée par chacun des moyens suivants et par leur combinaison, chacun desdits moyens constituant, en outre, en lui-même, un produit industriel nouveau :

1° Une plume dont les deux faces sont planes, ladite plume présentant, en outre, deux becs et un cœur et étant munie éventuellement, à son extrémité, sur chaque bec d'une pointe en iridium ;

2° Une pièce pour l'alimentation de la plume en encre, ladite pièce soutenant et serrant la plume jusqu'à une distance très faible de sa pointe et présentant un conduit central pour l'encre, conduit établi de telle façon qu'il fonctionne comme conduit double et permette l'arrivée de l'encre de chaque côté de la plume.

Grâce à cette disposition, la plume, même lorsqu'elle est très mince et de dimensions réduites, présente une très grande rigidité ; malgré cela, cette plume présente les caractéristiques des plumes ordinaires et permet,

par conséquent, d'écrire dans des conditions analogues à celles que présentent lesdites plumes.

En outre, la double alimentation de la plume en encre permet d'écrire avec les deux faces de la plume.

Enfin, lorsque la plume est faite en un métal précieux, or par exemple, l'application de la présente invention permet de réduire très sensiblement le coût de fabrication, puisque la plume peut être faite très mince et avoir des dimensions assez faibles tout en présentant une rigidité suffisante.

Sur le dessin annexé, on a représenté schématiquement et à titre d'exemple seulement un mode de réalisation de l'invention.

La figure 1 est une vue en plan par dessous de la pièce d'alimentation de la plume ou encre.

La figure 2 est une coupe suivant II-II de la figure 1.

La figure 3 est une vue en plan par dessus de la pièce représentée sur les figures 1 et 2.

La figure 4 est une vue en élévation de la pièce représentée sur les figures précédentes et munie de la plume.

La figure 5 est une coupe suivant V-V de la figure 4.

Ainsi qu'on le voit sur le dessin et plus

Prix du fascicule : 5 francs.

particulièrement sur les figures 4 et 5, la plume 1, au lieu d'être cambrée comme les plumes ordinaires, est une plume dont les deux faces sont planes; toutefois, elle est
5 fendue en 2 et présente deux becs et un cœur comme les plumes courantes. Cette plume peut être faite en or et elle peut être munie éventuellement, à son extrémité, d'une pointe 3 en iridium.

10 Cette plume est serrée dans une pièce 4 de forme appropriée. Cette pièce présente un conduit central 5 pour l'arrivée de l'encre et fonctionne, ainsi qu'on le verra, comme un conduit double. En outre, la pièce 4
15 soutient la plume jusqu'à une distance très faible de sa pointe, comme on le voit plus particulièrement sur les figures 4 et 5, ce qui donne aux becs de la plume une très grande rigidité quoique la plume puisse être
20 de dimensions réduites et avoir une faible épaisseur; dans le cas où la plume est en or, ces dimensions réduites et la faible épaisseur de la plume permettent de réduire le prix de revient d'une façon considérable.

25 La pièce 5 peut être en une seule pièce comme on l'a représenté sur les figures 1 à 3 et comporter une fente 6 pour l'insertion de la plume ou bien elle peut être faite en deux pièces, comme on le voit sur la figure 5
30 où la ligne 7 représente la jonction des deux demi-cylindres à tête conique.

L'encre qui arrive par le canal 5 peut, ainsi qu'on le voit très bien sur la figure, arriver sur chaque face de la plume 1, ce
35 qui permet, comme on l'a expliqué, de pouvoir écrire avec les deux faces de la plume.

Le dispositif de plume et de conduit peut être monté sur un porte-plume à réservoir
40 à système de remplissage courant.

Grâce à la présente invention, on obtient

ainsi un porte-plume réservoir à plume très rigide, quoique de dimensions réduites, cette plume ne dénaturant pas sensiblement l'écriture puisque, en dehors des caractéristiques
45 propres qui font l'objet de la présente invention, elle présente également les caractéristiques de fabrication et d'emploi des plumes courantes.

Il est évident que le mode de réalisation 50 qui a été décrit plus particulièrement et qui a été représenté sur le dessin annexé n'a été donné qu'à titre d'exemple et qu'il pourrait recevoir certaines modifications sans qu'on s'écarte pour cela de l'esprit de la présente
55 invention.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un porte-plume et sa plume, ladite invention est caractérisée par chacun des moyens sui-
60 vants et par leur combinaison, chacun desdits moyens constituant, en outre, en lui-même, un produit industriel nouveau :

1° Une plume dont les deux faces sont planes, ladite plume présentant, en outre, 65 deux becs et un cœur et étant munie éventuellement, à son extrémité, sur chaque bec, d'une pointe en iridium;

2° Une pièce pour l'alimentation de la plume en encre, ladite pièce soutenant et
70 serrant la plume jusqu'à une distance très faible de sa pointe et présentant un conduit central pour l'encre, conduit établi de telle façon qu'il fonctionne comme conduit double et permette l'arrivée de l'encre de
75 chaque côté de la plume.

Société Anonyme des Anciens Établissements

J. M. PAILLARD.

Par procuration :

DOM. CASALONGA.

FIG. 1

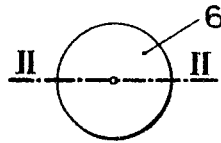


FIG. 2

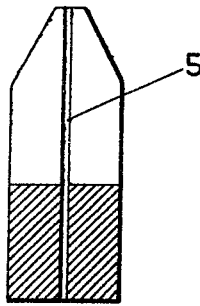


FIG. 3

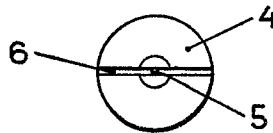


FIG. 4

FIG. 5

